

I A C E

Instauring an Advocacy Champion for Economy



BLACKLISTING ET SON IMPACT SUR L'ENTREPRISE TUNISIENNE

16 Février 2018 –
La Maison de l'Entreprise

État des Lieux

- La Tunisie est jugée comme ayant des failles stratégiques dans leurs systèmes de lutte contre le blanchissement de capitaux et le financement du terrorisme.
- Le vote est comme suit concernant l'objection à un acte délégué, ajout Sri Lanka, Trinité et Tobago et de la Tunisie sur la liste des pays tiers à haut risque
 - ✓ 357 vote pour
 - ✓ 283 vote contre
 - ✓ 56 abstentions



Directives de l'Union Européenne



- La Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen du 20 mai 2015 vise à
 - Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en prévenant tout détournement du marché financier à ces fins
 - Consolider les règles de l'UE et à garantir leur compatibilité avec les normes mondiales fixées dans les recommandations internationales adoptées par le Groupe d'action financière internationale (GAFI).

Directives de l'Union Européenne



- Les pays tiers dont les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme présentent des carences stratégiques qui font peser une menace significative sur le système financier de l'Union (ci-après dénommés «pays tiers à haut risque») sont recensés afin de protéger le bon fonctionnement du marché intérieur.



GAFI, C'est Quoi?

- Un organisme intergouvernemental établi en 1989, et qui a pour mission:
 - Élaborer des normes
 - Promouvoir la mise en œuvre efficace de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles pour lutter contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement des proliférations ainsi que les autres menaces connexes pour l'intégrité du système financier international.
 - 11 critères d'effectivité et 40 recommandations

11 Critères d'Effectivité

- Risque Politique et Coordination: **Modéré**
- Coopération Internationale: **Modéré**
- Supervision: **Faible**
- Mesures Préventives: **Faible**
- Dispositions et Personnes Légales: **Faible**
- Intelligence Financière: **Modéré**
- Enquête et poursuites légales contre le BK: **Modéré**
- Confiscation: **Modéré**
- Enquête et poursuites légales contre le FT: **Faible**
- Mesures Préventives et Sanctions Financières contre le FT: **Faible**
- Sanctions Financières contre le Financement de la Prolifération: **Faible**

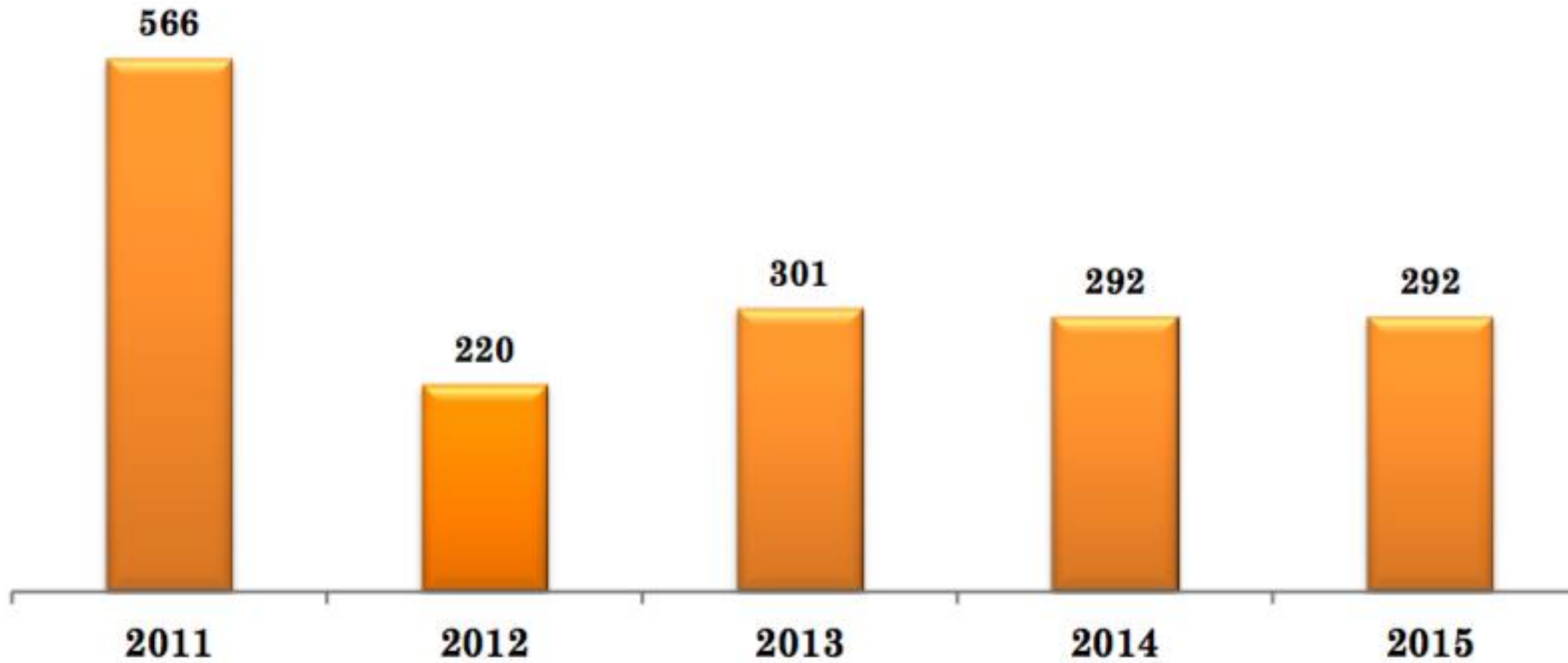
- Le manque en matière d'effectivité au niveau du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont été la cause de mettre la Tunisie sous surveillance de l'International Co-operation Review Group (ICRG)
- 6 Situations sur 11 où l'effectivité de la mise en œuvre des mesures de lutte est faible
- Re-rating de la Tunisie: 27 recommandations/40

Commission Tunisienne d'Analyse Financière

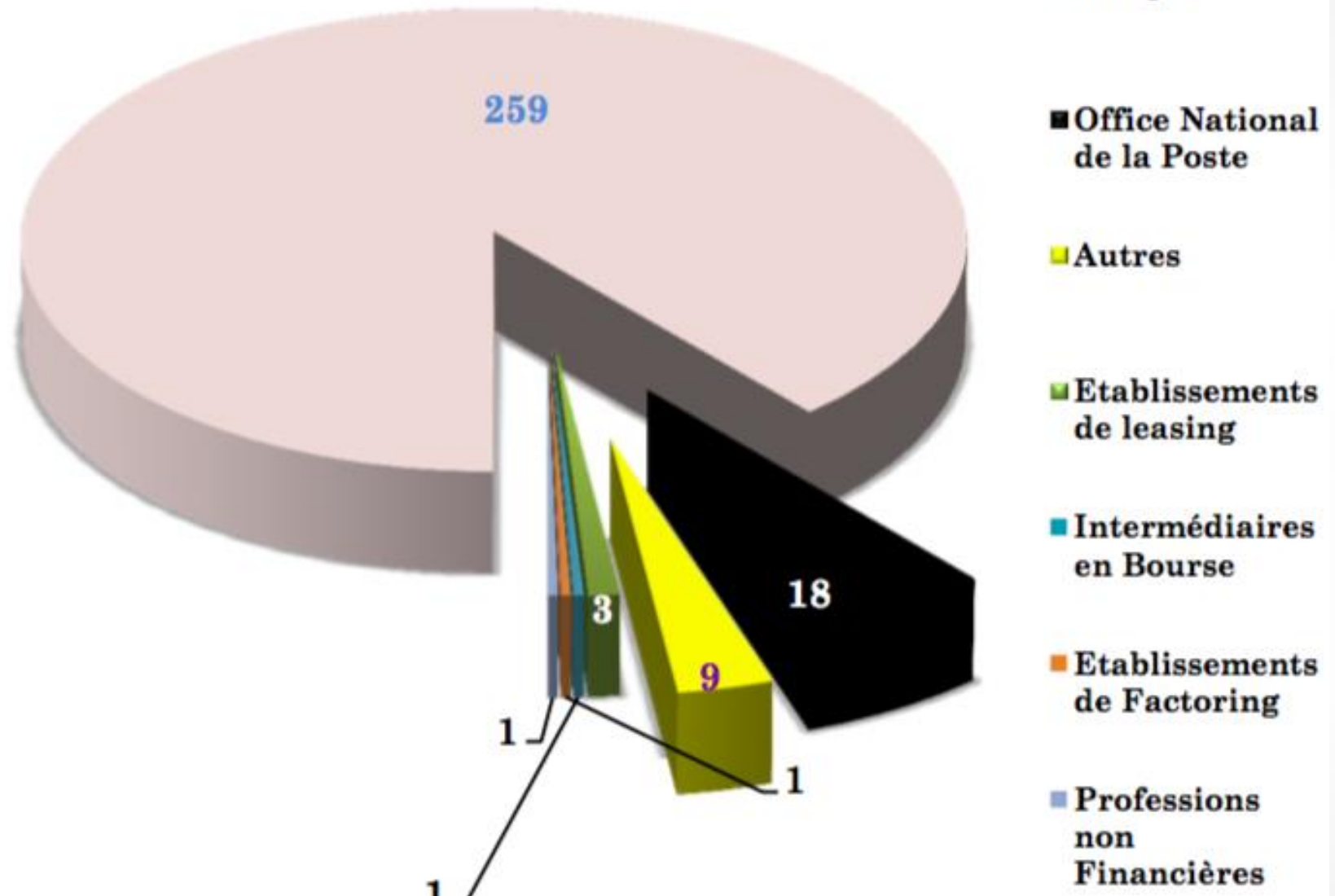
Mode d'Organisation de l'Évaluation du Risque National BK/FT



Evolution du nombre des déclarations de soupçon



Répartition des DS par entités déclarantes



22 Déclarations de Soupçon en 2015

Décision	Nombre de DS	%
Transmission au procureur	17	77 %
Gel et transmission au procureur	1	5 %
DS classées	4	18%
TOTAL	22	100%

Les infractions soulevées par la CTAF par Catégorie: 2011-2015

Infraction Soulevée	Part des dossiers
Corruption	28%
Financement du Terrorisme	20%
Fraude	18%
Contrebande, y compris la Fraude fiscale et des taxes et les droits de douane	13%
Escroquerie	11%
Infraction Fiscale Pénale, liée aux impôts directs et indirects	5%
Trafic Illicite d'Armes	1%
Autres	4%

Les 12 Recommandations

1. Réforme de la loi régissant le registre du commerce pour identifier le bénéficiaire effectif
2. Il faut introduire la lutte contre le financement de la prolifération au niveau de la loi sur le blanchiment d'argent afin de correspondre aux standards du GAFI
3. Mise en place d'une approche basée sur le risque auprès des intermédiaires en bourses et Comité Général des Assurances
4. Geler les avoirs de terroristes conformément aux exigences de l'ONU (Application du décret)
5. Renforcer les ressources humaines et moyens techniques de la CTAF (recrutement en cours) et revoir la gouvernance de la CTAF

6. Toutes les banques doivent intégrer les systèmes de détection des opérations suspectes

7. Renforcement des capacités du personnel des banques en charge de la conformité

8. Promulgation des guides de conformités des professions libérales, Formation des PNF, Améliorer les capacités de leurs organes de supervision

9. Promulgation de la loi contre l'enrichissement illicite

10. Formation des juges et accélération de la gestion des dossiers

11. Application de la loi sur le financement des associations

12. Audit des Entreprises Off Shore sans employés

Quels Impacts?

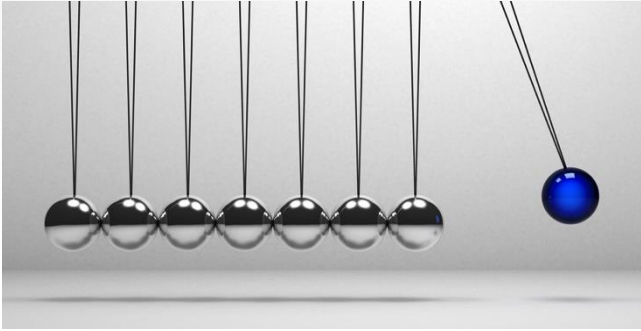
Impacts Macro Économiques: Risque d'appréciation des institutionnels (Déjà classement BICRA 8/10)

- Les agences de notation financière vont revoir leur classement à la baisse:

- 1) Dégradation de la note souveraine

Démobilisation des investisseurs sur les marchés internationaux → Recours au financement sur le marché local → moins de liquidité au niveau du secteur bancaire → renchérissement du coût du crédit → difficulté à l'accès

- 2) Réserves de changes → risque dégradation du dinar



ENTREPRISE

- L'entreprise sera amenée à fournir des justificatifs supplémentaires pour les différentes opérations à l'international
- La banque est appelé à être plus vigilante, gestions de relations plus sensible avec les correspondants, Ces coûts vont être subi par les entreprises

Se conformer aux exigences de la GAFl, Est-ce suffisant?

- Evasion Fiscale
- Economie Informelle
- Mettre en place une stratégie efficace de « decashing »

+50% du paiement en cash est
demandé par l'État



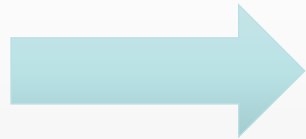
Warning



Classement sur la liste de Paradis Fiscaux ,
Maintenir la pression, Sortir de la liste crise



Classement sur la liste des Pays
Exposés aux Blanchiments
de Capitaux et au Financement
Terroriste, revue de GAFI MENA en Juin
2018, Revue des recommandations en
Janvier 2019, sortie définitive



**Rentrée en vigueur du Règlement Général de la
Protection des Données**

Règlement Général de la Protection des Données

- Le *RGPD* (ou GDPR) est le Règlement Général sur la Protection des Données, une nouvelle réglementation européenne qui entrera en vigueur le **25 mai 2018**. Cette nouvelle loi a différents objectifs :
 - **Renforcer les droits des personnes ;**
 - **Responsabiliser les acteurs traitant des données;**
 - **Crédibiliser la régulation.**
- Cette fois l'Impact est sur l'exploitation non pas sur l'image ou la conformité:
 - Tous les secteurs snt concernés principalement les secteurs TIC et Financier

Merci pour votre Attention